

# Instruction

## 6.5.6 Instruction

L'instruction s'adresse au responsable de l'installation. Celui-ci doit, grâce à cette instruction, être capable de remplir les tâches suivantes:

1. Toutes les activités en relation avec un fonctionnement normal de l'installation comme l'entretien, le contrôle, ...
2. La reconnaissance de pannes.

Le responsable doit être informé des fonctions principales de l'installation et des dangers spécifiques d'un système moyenne tension à courant continu. Cette personne n'a pas nécessairement des connaissances techniques appropriées.

Le manuel de l'installation et si possible le manuel de service sont nécessaires. Toutes les actions et contrôles doivent être clairement présentés. Il faut également vérifier que la conduite à suivre en cas de problème ou panne est expliquée.

Le responsable sera informé des fonctions de l'installations. Les éléments et leur fonction spécifique seront commentés. Les appareils sur lesquels on peut intervenir (par exemple l'onduleur) seront présentés afin que le responsable connaisse leur emplacement et qu'il puisse retrouver toutes les informations nécessaires dans le manuel d'installation.

Les actions principales du responsable, la mise en / hors service de l'installation seront démontrées pratiquement.

Pour les activités régulières du responsable, celui-ci disposera d'instructions spécifiques telles que plan d'entretien, relevé des compteurs d'énergie, etc.

Le responsable doit être capable de reconnaître une panne et d'accomplir les actions nécessaires à cette situation.

Pour le relevé des compteurs d'énergie, il faut fournir une estimation de l'énergie produite (mensuelle en fonction des données météo typiques) pour que le responsable puisse déceler toute dérive ne provenant pas de conditions météo particulières.

La conduite à suivre en cas de panne doit être détaillée; vérifier en particulier que les informations sur les personnes compétentes sont données (adresse, téléphone, etc.).

Du point de vue juridique, il faut clairement définir quels travaux ne doivent être exécutés que par du personnel spécialisé.

### But de l'instruction

### Bases

### Manuels

- ☞ 6.1.8 Documentation
- Installation

### Marche à suivre

### Instruction générale

### Tâches normales

### Entretien, comptage

### Pannes

### Contacts en cas de panne

### Aspect juridique

